

Sommaire

- Un Caillou dans la chaussure coloniale !
- Communiqué unitaire, en solidarité avec le peuple kanak, dénonçant les obstacles au processus de décolonisation
- Comité des signataires

Un Caillou dans la chaussure coloniale !


Cinquante ans après la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France, le pasteur protestant et ethnologue Maurice Leenhardt débarque en 1902 sur le Caillou. Le maire de Nouméa lui demande : « *Que venez-vous faire ici ? Dans dix ans il n'y aura plus un seul Kanak !* » En effet d'une population estimée à environ 55 000 individus en 1853, il n'en reste que la moitié, 27 000 ! Et le pouvoir colonial escomptait que la question kanak « se règle d'elle-même », enfin pas vraiment sur fond de massacres, de maladies, de désespoirs. A l'époque des « événements » des années 80, la nation kanak comptait environ 60 000 âmes ; aujourd'hui elle compte plus de 100 000 personnes, et fières de l'être, quelle victoire en soi !

Devant le danger du « réveil kanak » des années 60-70, la politique de peuplement est relancée par la fameuse circulaire Messmer de 1972 déclarant que « à long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire ». Cela a certes abouti à ce que les Kanak ne représentent plus que 39 % de la population totale du Territoire, mais forts d'une revendication indépendantiste depuis 1977. Le projet était de pouvoir piéger les Kanak par un soi-disant référendum d'autodétermination où, dans le cadre d'un corps électoral sans cesse remanié les votants du peuple premier allaient se retrouver minoritaires vis-à-vis des votants non-kanak. Et les tenants du statu quo colonial espéraient que le rejet massif de la souveraineté lors de ce référendum allait en « purger » définitivement la revendication.

Mais avec les maigres 56 % du rejet de la souveraineté, les anti-indépendantistes se sont retrouvés avec la gueule de bois sans même avoir pu faire la fête. Alors que certains comme Philippe Gomès déclarait que le 4 novembre allait enfin absoudre la prise de possession autoritaire de 1853 « *en présence française démocratiquement choisie* », d'autres se préparaient à demander le retrait de la Nouvelle-Calédonie de la liste des territoires à décoloniser de l'ONU.

Las ! Avec les 43 % de votes pour la souveraineté, comprenant aussi l'apport en progression de voix d'autres communautés, la nation kanak - majoritairement représentée par les différentes composantes du FLNKS - s'est rappelée à leur bon souvenir avec éclat, y compris par une mobilisation de sa jeunesse qui en a surpris jusqu'aux dirigeants indépendantistes qui l'avaient par trop abandonnée, tout à leurs activités institutionnelles éloignées de la base. D'autant que, dans le monde kanak, on y vote pour la communauté avant de voter pour soi. Et ce sont les perdants qui ont fêté leur « *défaite glorieuse* », car le vote massif du peuple colonisé pour son autodétermination se lit à l'intérieur des résultats du référendum d'autodétermination des « citoyens calédoniens » (au sens des populations durablement établies sur le Territoire de l'Accord de Nouméa). Et la nation kanak se retrouve dans la meilleure position possible pour affronter la 2^e mi-temps en 2020, voire d'éventuelles prolongations en 2022. A charge pour le mouvement indépendantiste d'utiliser la longue pause pour retrouver les chemins de l'unité avec ses éléments les plus radicaux à la fois socialement comme l'USTKE-PT et culturellement comme les « autochtonistes » rappelant utilement aux uns comme aux autres que « le développement n'est que l'occidentalisation du monde », et qu'une voie kanak doit rester vivante. Ces bons résultats de 1^{ère} mi-temps obligent le mouvement à se recentrer sur les problèmes économiques et sociaux et sur la jeunesse, tout en accentuant son ouverture aux autres communautés, de façon à transformer l'essai à la 2^e mi-temps. Certes les indépendantistes risquent d'être obligés de rassurer les autres communautés en s'engageant sur des relations maintenues avec la France au grand dam des anticolonialistes purs et durs. Deux ou quatre ans pour gagner les 18 000 voix d'écart n'est pas un objectif impossible à partir des réserves du camp kanak lui-même, des cousins océaniens, des jeunes des autres communautés, et de l'absence d'alternative en face si ce n'est le statu quo colonial plus ou moins déguisé.

Solidarité Kanaky
PROJECTION / DÉBAT



KANAKY

Projection en avant première du documentaire
"Les enfants de la patrie"

Réalisation : Eva Sehet / Maxime Taperan

5 MAI 2018 - Pour les 30 ans des événements d'Ouvéa, la famille de Gossanah se prépare pour le dépôt de gerbe sur la tombe des 19 martyrs de Kanaky. Leur cortège est stoppé par un barrage de gendarme, en cause la venue de Macron. Ce dernier a aussi choisi cette même date pour se rendre à Iaai. Pour certains, c'est un acte courageux. Pour le peuple kanak et surtout pour Gossanah, c'est une entrave à la dignité kanak, isolant de fait la population de Gossanah du reste du monde comme en 1988.

Cette projection sera suivie d'un débat avec des représentants de l'USTKE et du Parti Travailleiste (PT) dont Faysen WEA - élu du PT, un "enfant" de Gossanah, Rock HAOCAS - chargé des relations internationales de l'USTKE et du PT, André FOREST - président de l'USTKE et Louis Kotra UREGEI - président du Parti Travailleiste

Mardi 17 septembre 2019 - à partir de 19h
au **Centre international de culture populaire (CICP)**
21^{ER} Rue Voltaire, Paris 11^E - Métro. Rue des Boulets (L9) / RER. Nation

En fin de compte un vrai référendum d'autodétermination réservé aux seuls Kanak et aux quelques dizaines de milliers de « victimes de l'Histoire » aurait été gagné, mais pour aboutir à une situation où les communautés non-kanak qui ne sont pas prêtes à quitter le pays se seraient raidies, voire plus dans un face-à-face frontal, dans un mauvais rapport de force et avec une France qui n'est pas prête non plus à perdre ses intérêts dans le Pacifique. Peut-on d'ici postuler pour la politique du pire !

En fait, malgré les vents contraires, les coups tordus à venir dont celui de vouloir diluer la nation kanak dans un « peuple calédonien », l'équation est quasi la meilleure pour affronter la suite, avec les meilleurs atouts, en contexte, pour aboutir à la grande case calédonienne ouverte aux autres dont la nation kanak sera le mât central. La complexité du monde kanak dans lequel la discussion et l'art de faire valoir son point de vue sont poussés à l'extrême nous donne une sacrée leçon politique où il est possible de s'en sortir au mieux dans le pire contexte, les pièges et les chausse-trappes ! Les combattants de la liberté, « *aujourd'hui passés de l'autre côté du miroir* », comme le disait Jean-Marie Tjibaou, ne sont pas morts pour rien ! « *Le sang des morts demeure vivant !* » La revendication demeure pour une Kanaky - Nouvelle-Calédonie souveraine !

En solidarité avec le peuple kanak, nos organisations dénoncent les obstacles au processus de décolonisation

Le jeudi 10 octobre 2019 se réuniront à Paris les signataires des accords de Matignon et de Nouméa pour discuter des suites du processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, entamé en 1988. La date de la seconde consultation sur l'indépendance et la question des listes électorales seront à l'ordre du jour et des débats importants s'annoncent, à l'heure où les acquis et les revendications du mouvement indépendantiste ne cessent de rencontrer des obstacles.

Le processus de décolonisation a connu une étape cruciale avec la première consultation du 4 novembre 2018 qui a confirmé la très forte adhésion du peuple kanak à l'indépendance et prouvé qu'un vote majoritaire pour la pleine souveraineté faisait toujours partie des possibles, dans un futur proche. Deux autres consultations sont prévues par les accords de Nouméa, en 2020 et 2022, mais alors que celles-ci sont censées se dérouler dans des modalités identiques à la précédente, l'Etat et les partis non-indépendantistes profitent de ce laps de temps pour renforcer leur position au détriment du peuple kanak.

Les organisations françaises signataires, solidaires de l'indépendance kanak, dénoncent les stratégies mises en œuvre, en particulier :

- **La volonté d'avancer la date de la seconde consultation, prévue normalement fin 2020 :** l'Etat anticipe d'ores et déjà le calendrier de la 3e consultation (prévue en 2022) et un possible télescopage

avec la campagne et l'élection présidentielles françaises, et utilise ce prétexte pour demander un changement de calendrier. Ce changement serait défavorable au camp indépendantiste puisqu'il laisserait moins de temps à une évolution des votes, et tendrait donc à reproduire le résultat de novembre 2018 à l'avantage des non-indépendantistes.

· **Les demandes d'une nouvelle modification de la liste électorale spéciale** : en 2018 un accord exceptionnel avait été conclu entre indépendantistes, nonindépendantistes et l'Etat visant à inscrire automatiquement les Kanak de statut coutumier sur la liste (25 000 personnes qui n'étaient jusque-là inscrites sur aucune liste électorale) et en contrepartie à l'ouvrir aux natifs justifiant de 3 ans de résidence continue à la date du vote. Il avait été convenu lors du comité des signataires et à l'unanimité du Congrès de Nouvelle-Calédonie que cet accord ne s'appliquerait que pour la consultation de 2018, or les groupes politiques non-indépendantistes demandent aujourd'hui à ce que cette mesure s'applique également aux votes de 2020 et 2022, ce qui reviendrait à élargir une fois de plus le corps électoral référendaire et ainsi à diminuer la proportion de Kanak sur la liste, l'objectif étant de modifier le rapport de forces en leur défaveur. Cette demande, qui sera probablement portée lors du comité des signataires, ne doit pas recevoir le soutien de l'Etat, qui irait alors à l'encontre des accords qu'il a pourtant signés.

· **Le blocage du transfert de compétences prévu par l'article 27** de la loi organique de 1999 (audio-visuel, enseignement supérieur, contrôle de légalité des collectivités locales) : ces compétences, qui devraient déjà être exercées par la Nouvelle-Calédonie, restent encore aux mains de l'État français, par une entente entre celui-ci et les partisans de la Calédonie française. Dans le même temps, les revendications des indépendantistes relatives aux dysfonctionnements constatés lors de la première consultation rencontrent des obstacles. Il est urgent que ces irrégularités soient résolues avant le prochain vote. Nos organisations rappellent que cela relève de la compétence de l'Etat français tant que celui-ci conserve sa tutelle sur la Nouvelle-Calédonie. Nos organisations demandent donc qu'il prenne des engagements clairs en ce sens et accède aux demandes des groupes indépendantistes :

· **Un audit des listes électorales** doit être mis en place pour s'assurer que toutes les personnes qui y sont inscrites ont vocation à l'être. Il reste en outre 2865 Kanak qui n'ont pas été inscrits automatiquement sur la liste électorale faute d'avoir une adresse connue de l'administration. Les officiers coutumiers, qui ont le statut de fonctionnaires territoriaux, doivent être chargés par l'Etat d'identifier les personnes non-inscrites.

· **Des moyens suffisants** doivent être prévus lors du prochain scrutin pour pouvoir inscrire sur la liste le jour même du vote les personnes remplissant les critères. Cette disposition était prévue en 2018 mais le centre d'appel d'urgence n'a pas été doté des moyens nécessaires et a été saturé par le nombre important de demandes.

· **Les demandes de procuration** faites en France doivent être facilitées et encouragées. En 2018 l'Etat a manqué à ses obligations à ce sujet : beaucoup de commissariats de police ou gendarmeries n'ont pas été informés de l'existence d'un vote en Nouvelle-Calédonie et ont renvoyé de nombreux demandeurs qui se présentaient pour établir leur procuration.

Le processus de décolonisation est à l'œuvre depuis 1988, il a été confirmé en 1998 par les accords de Nouméa, signés par toutes les parties en présence et inscrit par une loi organique dans la Constitution française. Il ne peut donc pas être remis en cause et il n'est pas acceptable que le mouvement indépendantiste soit forcé à chaque comité des signataires et à chaque scrutin de s'engager dans un bras de fer pour défendre les acquis de sa lutte et l'application des accords.

Premières organisations signataires :

Collectif Solidarité Kanaky

Association Information et Soutien aux Droits du Peuple Kanak (AISDPK)

Association Survie

Union Syndicale Solidaires

Réseau syndical international de solidarités et de luttes

FASTI (Fédération des Association de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s)

Ensemble !

Nouveau parti anticapitaliste (NPA)

Mouvement des Jeunes Kanak en France (MJKF)

Comité des signataires

Le 12 octobre, le collectif Solidarité Kanaky a reçu plusieurs membres des délégations indépendantistes qui siégeaient la veille au Comité des signataires de l'accord de Nouméa. Notamment, nous ont ainsi éclairé sur le contexte présent : Roch Wamytan, président du Congrès de Nouvelle-Calédonie (qui s'était déjà prêté à cet exercice le 4 juillet) ; Jacques Lalié, président de l'Assemblée de la Province des Îles Loyauté ; Omayra Naisseline, vice-présidente de l'Assemblée de la Province des Îles Loyauté.

Nous reprenons en annexe le compte-rendu de ce 19^{ème} Comité des signataires. **Le 2^{ème} référendum aura lieu soit le 30 août, soit le 6 septembre 2020.** Quelques points ont particulièrement été mis en avant lors de notre rencontre :

- **Le sentiment de voir monter, parmi les partisans de la Nouvelle Calédonie française, une volonté de partition, de « développement séparé » institutionnalisé** ; c'est l'inverse de tout le processus lancé par les Accords... Ce positionnement est directement lié au changement de la population colonisatrice ; celles et ceux qui portent cela ne sont pas des caldoches qu'on pourrait qualifier de « traditionnels », dont une part non négligeable entend rester là où ils et elles vivent depuis des années, « même » lors de l'indépendance. C'est la revendication d'une population arrivée bien plus récemment, avide de faire du fric et pour qui l'indépendance signifierait la fin de l'exploitation éhontée du peuple kanak et la fin de leurs profits. On est loin des « victimes de l'histoire », que d'ailleurs les Kanak ont toujours reconnu comme telles.
- **En vue du prochain référendum, un des enjeux est que les 20 000 Kanak qui n'ont pas voté l'an dernier le fassent cette année.** En ce sens, la création d'un bureau de vote spécial pour les « introuvables » (l'acte de l'état-civil existe mais il n'y a pas d'adresse pour les rattacher à un bureau) a été demandé par la délégation indépendantiste ; sans succès.
- **Une Mission de l'ONU, et une du Forum des îles du Pacifique** seront présentes en Kanaky au moment du referendum.
- **Le groupe UC/FLNKS/Indépendantistes demande depuis longtemps la réalisation d'un audit sur la décolonisation**, sous l'égide de l'ONU. C'est toujours en suspens. Une alternative serait de faire appel à un expert indépendant, le document étant ensuite soumis à validation par l'ONU.

Cette rencontre se déroulait dans la suite de la signature d'un accord entre les présidents du Congrès de Nouvelle-Calédonie d'une part, de l'Assemblée de Corse d'autre part. Ce dernier, Jean-Guy Talamoni, a d'ailleurs assisté à une partie de notre rencontre. Nous connaissons les liens qui existent entre les mouvements indépendantistes (politiques, syndicaux, associatifs) des dernières colonies sous emprise de l'Etat français ; c'est là une manifestation d'une dynamique similaire sur le plan institutionnel.



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

----- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -----

Mouvement des Jeunes Kanak en France, Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (en France), Union syndicale Solidaires, Confédération Nationale du Travail, Syndicatu di i Travagliadori Corsi, Ensemble !, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti des Indigènes de la République, Parti Communiste des Ouvriers de France, Union Communiste Libertaire, Ni guerre ni Etat de guerre, Association Survie, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s.

DOCUMENT



PREMIER MINISTRE

XIX^{ème} comité des signataires de l'Accord de Nouméa

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le comité des signataires de l'Accord de Nouméa, institué par le point 6.5 de l'Accord, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019, sous la présidence de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, en présence de Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer.

Ont participé à ce comité, en leur qualité de signataire, M. Roch WAMYTAN, président du Congrès, M. Paul NEAOUTYINE, M. Victor TUTUGORO, M. Pierre FROGIER, M. Simon LOUECKHOTE, M. Harold MARTIN, M. Yoann LECOURIEUX représentant M. Bernard DELADRIERE et M. Eric GAY représentant M. Jean LEQUES.

Ont également participé les parlementaires et les représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie : M. Hippolyte SINEWAMI-HTAMUMU, président du Sénat coutumier, M. Philippe GOMES, député de la 2^e circonscription, M. Gérard POADJA, sénateur, M. Thierry SANTA, président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Mme Sonia BACKES, président de la province Sud, Jacques LALIE, Président de la Province des îles.

Le Comité a été élargi aux forces politiques représentées par un groupe au congrès de Nouvelle-Calédonie : Mme Virginie RUFFENACH, MM. Philippe MICHEL, Gil BRIAL, Christopher GYGES, Jean CREUGNET, Adolphe DIGOUE, Mme Omayra NAISSÉLINE, MM. Gilbert TYUIENON, Sylvain PABOUTY, Mme Veylma FALAEU, MM. Gérald REIGNIER, M. Aloisio SAKO, M. Pascal SAWA et ont participé à la réunion à ce titre.

Le comité a enfin été élargi aux représentants d'associations de maire, M. Robert XOWIE et M. Alcide PONGA ainsi qu'à Mme la Maire de Nouméa, Sonia LAGARDE.

Étaient également présents : M. Laurent PREVOST, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Thomas DEGOS, directeur de cabinet de la ministre des outre-mer, M. Stanislas CAZELLES, conseiller du Président de la République, ainsi que M. Emmanuel BERTHIER, directeur général des outre-mer.

Les travaux du Comité des signataires ont été ouverts par le Premier Ministre. Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu aux échanges et conclusions retranscrits dans le présent relevé de conclusions.

A l'ouverture des travaux, le Premier ministre a souligné que cette réunion du Comité des signataires revêtait une importance particulière. Il a rappelé la responsabilité historique de l'ensemble des parties prenantes de porter à son terme, par des voies consensuelles, le processus politique engagé en 1988. Il a souligné combien les enjeux sont élevés alors que ce

mandat est le dernier de l'Accord de Nouméa. Cette réalité historique s'inscrit dans une réalité géographique, celle de l'espace indo-pacifique qui connaît des transformations importantes.

Le Premier Ministre a évoqué les points à l'ordre du jour du comité, le développement économique et social (point 4 de l'Accord de Nouméa) et les enjeux d'organisation de la consultation. S'agissant du développement économique et social, le Premier ministre a évoqué notamment les contrats de développement, la formation et la jeunesse, le financement de l'économie. S'agissant du nickel, le Premier Ministre a rappelé que la hausse actuelle du cours, si elle peut être un soulagement ne doit pas entraîner un relâchement. Il a rappelé la nécessité de continuer à conforter les trois usines. Il a indiqué son soutien à la démarche de concertation sur le nickel annoncée par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie lors de la déclaration de politique générale.

Concernant l'organisation de la deuxième consultation, le Premier Ministre a souligné qu'elle doit être aussi irréprochable que la première. Des axes de progrès ont été identifiés lors du précédent comité des signataires.

Concernant la date de la prochaine consultation, le Premier Ministre a rappelé les éléments à prendre en compte : l'organisation de la consultation et l'insertion dans les échéances ultérieures, notamment le calendrier d'élections nationales, régionales et municipales connues afin d'éviter tout risque d'instrumentalisation.

Sur proposition du Premier ministre, chaque délégation s'est exprimée dans une intervention liminaire.

I.- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA NOUVELLE CALEDONIE

La délégation UC-FNLKS et Nationaliste n'a pas pris part à ces échanges.

La politique monétaire et le financement de l'économie

La ministre des outre-mer a présenté les nouveaux outils de financement de l'économie mis en place par le Gouvernement par la loi de finances pour 2019. La ministre a aussi exposé la mise à disposition des produits proposés par la BPI (aide à la trésorerie « Avance + », prêt PDOM...).

Le représentant du ministère de l'économie et des finances a ensuite présenté la situation actuelle de la place bancaire de Nouvelle Calédonie. Les encours de crédit progressent à un rythme soutenu : à fin juillet ils progressent de 4,5% sur un an (6 % pour les ménages, environ 1 % pour les entreprises).

Pour renforcer les liquidités des banques en Nouvelle-Calédonie et ainsi soutenir leurs capacités de financement de l'économie, le comité des signataires a pris des engagements de l'Institut d'émission d'outre-mer reposant sur trois leviers :

- le développement du marché interbancaire à l'échelle de la zone CFP,
- l'augmentation de sa capacité de refinancement actuelle d'ici la fin de l'année en Nouvelle-Calédonie de 17 Mds FCP,
- l'engagement d'un travail sur l'élargissement de ce refinancement aux créances moyen terme, d'un montant comparable.

Après un exposé de M. le Haut-commissaire sur les engagements pris lors du dernier comité des signataires, sur les moyens de conserver les flux d'épargne au sein du territoire, il a été décidé de constituer un groupe de travail animé par le Haut-commissaire et le président du gouvernement associant les présidents des provinces, l'IEOM, l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) ainsi que l'ISEE et les banques de la place.

Le comité des signataires a acté qu'une évaluation technique soit réalisée sur la capacité de l'AFD à s'inscrire dans le dispositif de refinancement bancaire de la place calédonienne, si la situation l'exigeait.

Les contrats de développement

Après une introduction de Mme la Ministre des outre-mer proposant la reconduction des contrats d'un an conjugué à une enveloppe supplémentaire de 79 M€ (9,4 Mds XPF), le Haut-commissaire, a présenté un bilan de l'exécution des contrats de développement sur la période 2017-2021.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de prolonger l'ensemble des contrats, d'une année entière jusqu'à la fin 2022. En outre, l'équivalent d'une tranche budgétaire annuelle de l'enveloppe de l'Etat allouée, accompagnera les nouveaux projets structurant d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère ; en faveur de la Jeunesse, conformément aux assises des outre-mer et aux conclusions de la conférence économique et sociale tenue la veille.

Les parties s'accordent à considérer que l'ensemble des avenants devront être signés avant la fin de l'année 2019.

Enfin, M. Thierry SANTA président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, présente les autres sujets évoqués lors des échanges de la conférence économique et sociale (défiscalisation, politique carcérale, violence faite aux femmes, numéro unique d'identification, plateforme unique de paiement, évaluation des politiques publiques...).

II / POINTS DIVERS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE NOUMEA

Concernant les transferts de compétences prévus à l'article 27 de la loi organique et celui de l'ADRAF, les partenaires présents prennent acte de l'achèvement du processus technique conformément aux engagements du XIVe comité des signataires. La décision appartient désormais au congrès.

Concernant l'audit de décolonisation, il a été décidé de lancer un appel d'offres sur la base du cahier des charges validé fin 2017.

D'autres points ont été évoqués parmi lesquels, les modalités d'application de la continuité territoriale et des bourses, la convention fiscale de 1983. Ils feront l'objet d'échanges ultérieurs.

III/ MODALITES DE PREPARATION DE LA CONSULTATION

La ministre des outre-mer a proposé de reconduire l'ensemble du dispositif opérationnel mis en place pour la consultation du 4 novembre 2018.

Fort des enseignements de la dernière consultation, certaines modalités techniques ont ensuite été évoquées pour améliorer le dispositif.

Concernant les bureaux de vote décentralisés, la période pour le droit d'option est ramenée à 6 semaines. Le dispositif sera renouvelé pour la deuxième consultation avec le principe du maintien de l'inscription des électeurs inscrits en 2018, dans un bureau de vote décentralisé avec la possibilité pour ces derniers de demander leur réinscription dans leur bureau de vote dans les îles. Le Haut-commissariat, le maire de Nouméa et les maires des communes insulaires, travailleront sur cette question.

L'UC-FLNKS Nationalistes demande l'installation de sites supplémentaires pour les bureaux de vote décentralisés.

Concernant les procurations, les partenaires s'accordent pour proposer d'autoriser le vote par le mandataire sur présentation d'une copie (papier ou numérique) du récépissé, en sécurisant le dispositif par une vérification par le président du bureau. Les instructions auprès des commissariats et des brigades de gendarmerie seront renouvelées : les modalités de transmission par voie électronique seront précisées. Il est également acté de faciliter et d'accompagner la démarche à l'endroit des électeurs Calédoniens, hors de Nouvelle-Calédonie qui doivent fournir un justificatif.

Concernant les demandes d'inscription au sein des bureaux de vote, le jour du scrutin, le comité prend acte des propositions formulées par l'Etat pour augmenter les moyens qu'il avait consacrés à l'instruction de ces demandes, sans préjudice des décisions en la matière que prendra la commission de contrôle.

Le comité des sages sera reconduit officiellement sur ses missions précédentes.

Concernant la mission d'observation d'experts internationaux, le comité des signataires décide que le referendum de 2020 donnera lieu à une mission d'experts des Nations Unies invitée par le Gouvernement et, à une mission du Forum des îles du Pacifique (FIP) si la demande au gouvernement de Nouvelle-Calédonie lui en est faite.

Après concertation, le Premier ministre – en insistant sur le caractère irréprochable que devra revêtir l'organisation de la consultation – propose de fixer la date de la seconde consultation au dimanche 30 août 2020 ou au dimanche 6 septembre 2020. La date définitive sera fixée dans les 15 jours, en fonction de l'analyse qui sera faite par les ministères de la Justice, de l'Intérieur et des outre-mer, des conditions matérielles d'organisation.

Ces dates permettent de conserver l'ensemble des alternatives possibles visant à éviter la concomitance des échéances électorales nationales du printemps 2022, à préparer la sortie de l'Accord de Nouméa, et à envisager une éventuelle troisième consultation en 2021, ou en 2022.

Le comité des signataires confirme le principe que les électeurs nés en Nouvelle-Calédonie et y résidant depuis au moins 3 ans sont présumés y détenir leurs intérêts matériels et moraux, ouvrant droit à leur inscription sur la LESC. Sans changer la loi organique, le Premier Ministre propose que pour la prochaine consultation, un dispositif de détection exhaustive des électeurs concernés, associé à une démarche incitative de l'Etat à leur endroit, puisse venir produire les mêmes effets que ceux impliquant une inscription d'office. Chacun de ces électeurs sera informé personnellement de son droit et accompagné dans sa démarche d'inscription.

L'Avenir en Confiance et Calédonie Ensemble estiment inacceptable qu'il y ait une différence de traitement s'agissant de l'inscription sur la LESC entre les personnes relevant du statut coutumier et les personnes de droit commun. A ce titre, l'Avenir en Confiance et Calédonie Ensemble ont demandé comme en 2018 une modification de la loi organique visant à inscrire d'office les natifs ayant une durée de résidence de trois ans. L'Avenir en Confiance et Calédonie Ensemble prennent acte de la proposition faite par l'Etat.

Le groupe UC-FLNKS et nationalistes rappelle le principe de présomption simple, tel que développé dans le relevé de conclusions du comité des signataires de novembre 2017, concernant les intérêts matériels et moraux des électeurs nés en Nouvelle-Calédonie et y résidant depuis au moins trois ans.

Enfin, concernant la communication, l'Etat produira un document didactique à l'attention des électeurs visant à expliciter les implications du « oui » et du « non ». Les forces politiques calédoniennes seront associées dans le cadre de réunions bilatérales et plénières, et à l'élaboration et à la rédaction de ce document.